

(LETTRE D'EXEMPTION TYPE POUR LES EXPORTATEURS)

Le texte suivant doit être tapé sur le papier à en-tête de votre société. Veuillez l'envoyer à la Chambre de commerce de Québec après l'avoir fait dûment signer par un représentant autorisé (dirigeant de l'entreprise).

AUCUNE MODIFICATION N'EST PERMISE. La lettre (incluant la liste des signatures autorisées) est valide pour deux ans. Si la raison sociale ou l'adresse de votre société est modifiée, vous devez déposer une autre lettre d'exemption auprès de la Chambre.

Chambre de commerce et d'industrie de Québec
900, boul. René-Lévesque E, bureau 600
Québec (Québec) G1R 2B5

À qui de droit :

Entendu que la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (« Chambre ») certifie des certificats d'origine, des lettres de demande de visa, des confirmations d'enregistrement d'une société, des ententes de représentation lorsqu'il y a lieu ou autrement qu'elle certifie des documents à la demande de _____ (la « Société »), la Société accepte par les présentes l'entière responsabilité de la véracité, de l'exactitude et de l'état complet desdits documents remis par elle et/ou ses représentants à la Chambre aux fins de certification.

La Société affirme également que les documents (le cas échéant) ne portent pas sur l'exportation de marchandises contrôlées; dans l'affirmative, qu'elle a obtenu l'autorisation nécessaire.

En outre, la Société décharge et accepte de libérer et de tenir à couvert la Chambre et ses dirigeants des dépenses ou des réclamations que la Société ou les autorités étrangères pourraient faire contre la Chambre ou ses dirigeants, maintenant ou à l'avenir, à l'égard d'une telle certification et d'indemniser la Chambre et ses dirigeants de toutes les obligations ou de tous les coûts découlant d'une telle certification.

La Société reconnaît que la Chambre gardera une copie des documents certifiés ainsi que la documentation fournie à l'appui. Si la Chambre reçoit une demande de production des documents autorisée par la loi, la Société l'autorise à produire les documents qu'elle lui a remis conformément à la demande. La Société accepte également de mettre à la disposition de la Chambre les documents de base (que la Société doit conserver jusqu'à six (6) ans suivant la certification) pour examen si les autorités pertinentes lui en font la demande.

Les transitaires suivants (si applicable) ont l'autorité de remettre et de signer des documents en notre nom. La Chambre sera informée par écrit de tout ajout ou suppression à la liste suivante.

- **(Inclure les noms de tous les transitaires ou particuliers autorisés.)**

Les employés (si applicable) inscrits sur la liste ci-jointe sont autorisés à soumettre et à signer des documents en notre nom. Si des ajouts ou des suppressions sont requis pour cette liste, la Chambre sera informée par écrit, par messenger ou courrier recommandé.

Signature du représentant autorisé (étampe, si disponible)

Nom et titre en caractères d'imprimerie

Le _____ jour de _____ 20 ____, le représentant susmentionné :

L'original doit être tapé sur le papier à en-tête de votre société (comportant les coordonnées complètes de celle-ci). Veuillez l'envoyer à la Chambre de commerce de Québec après l'avoir fait dûment signer par un représentant autorisé.

Je (nom du représentant autorisé) confirme que les personnes nommées ci-après ont été autorisées par (raison sociale de la société), pour nous et en notre nom, à signer tous les certificats d'origine et autres documents d'expédition ou documents justificatifs à cet effet. Les autorisations des personnes respectives nommées ci-après resteront valides jusqu'à confirmation écrite de notre part, par messenger ou courrier recommandé, qu'une de ces autorisations ou chacune d'elles a été révoquée par (raison sociale de la société) :

Nom en lettres moulées	Titre	Spécimen de signature

Signature du représentant autorisé
(Identique à celle figurant sur la lettre d'exemption)

Nom en lettres moulées/titre

Date